

CONCEPT D'OPERATION

1. SITUATION

1.1 Généralités

1.1.1 Situation Générale

- Trois pays issus de la décolonisation (BLEU, JAUNE, ORANGE) et de taille similaire avec les caractéristiques suivantes :
 - Structure étatique faible,
 - Faible contrôle de l'état sur l'ensemble du territoire,
 - ORANGE est plus stable et plus développé.
- BLEU et JAUNE partage « VERT » une province contestée par les deux pays depuis longtemps et dont la population (minorité VERT) réclame son autonomie.
- 1975 : Du pétrole est découvert dans la province VERT.
- ORANGE possède un accès maritime important.
- Depuis la découverte des gisements pétrolifères, BLEU et JAUNE cherchent à resserrer leur contrôle sur VERT en dépit de sa volonté d'autonomie.
- Pour lutter contre ces deux pays, la minorité VERT crée le parti PIVERT et sa branche armée : Force de liberté (FL).
- ORANGE fournit de l'aide à PIVERT afin d'assurer son emprise sur l'extraction du pétrole.
- July 2003, BLEU ET JAUNE interviennent militairement en VERT , sans qu'aucun protagoniste ne parvienne à une victoire décisive. Certains chefs mafieux de BLEU et JAUNE provoquent des exactions contre la population, il en résulte un exode de la minorité VERT vers ORANGE ainsi que l'évacuation de la région par les experts étrangers. Les installations pétrolières sont laissées à l'abandon.
- Suite à cet effondrement politique, économique et humanitaire, le conseil de sécurité de l'ONU décide de mandater la CEDEAO pour intervenir militairement afin de faire respecter l'accord de paix signé entre BLEU, ORANGE, JAUNE et PIVERT.
- La branche militaire du PIVERT, le FL, refuse de se plier à l'accord de paix et menace de détruire les installations pétrolières et de provoquer un nouveau flux de réfugiés.

1.1.2 Situation particulière

A la demande de la CEDEAO, une nouvelle résolution du conseil de sécurité de l'ONU est adopté le 21 mai 2004 :

- Rappelle les précédentes résolutions condamnant le conflit ,
- Renouvelle pour 6 mois l'embargo,
- Autorise pour 6 mois le déploiement d'une force multinationale de la CEDEAO en VERT afin de :
 - Ø D'imposer un cessez-le-feu (action sous chapitre VII),
 - Ø Sécuriser les populations,
 - Ø Faciliter l'assistance humanitaire et le travail des membres des Nations Unies sur présents sur place,
 - Ø Faire appliquer l'embargo,
 - Ø Rétablir la sécurité et la stabilité dans la zone pour permettre aux gouvernement JAUNE et BLEU de se réorganiser en intégrant une

représentation VERT plus importante et de prendre les mesures nécessaires au redémarrage de l'exploitation pétrolière et de son transport à travers ORANGE.

- Demande au secrétaire général des Nations Unies de réexaminer la situation dans deux mois afin de préparer une relève de la force CEDEAO par une force des Nations Unies multidimensionnelle.

1.1.3 Forces en présence

- **Forces BLEU**

- TERRE
- 1 QG Brigade à Savalou
- 2 Bataillons Infanterie motorisée : Atakpame, Abomey, Savalou
- 1 Bataillon Infanterie mécanisée
- AIR : 2 avions et 2 hélicoptères de transport
- Les Forces BLEU sont supposées coopérer avec CEDEAO.

- **Forces JAUNE**

- TERRE
- 3 Bataillons Infanterie motorisée: Porto-Novo, Hizan-Kogede, Ola.
- 1 Bataillon Infanterie mécanisée: Porto-Novo
- 1 unité Forces spéciales : Hizan-Kogede
- ALAT: seulement pour transport et vols présidentiels
- MARINE : 2 patrouilleurs légèrement armés
- Les Forces JAUNE sont supposées coopérer avec CEDEAO.

- **Forces ORANGE**

- TERRE
- QG : Cotonou
- 2 Bataillons Infanterie motorisée
- 1 Bataillon Infanterie mécanisée
- Garde nationale : 1 bataillon infanterie, 1 section FS.
- MARINE : 1 unité SEAL, 3 patrouilleurs
- AIR: 3 hélicoptères Ecureuil, 1 Falcon 20, 1 AN26
- Les Forces ORANGE sont supposées coopérer avec CEDEAO.

- **Forces VERT : « Force de Liberté (FL) »**

- Pas de base militaire permanente
- 6,000 combattants armés dans et aux environs des faubourgs Abomey-Bohicon
- 4 ZSU 23-4 montés Toyota Land Cruiser.
- Les groupes de guérilla du FL comportent rarement plus de 6 hommes, mais des actions peuvent regrouper jusqu'à 100 hommes si nécessaire.

- **Milices**

- VERT : même si PIVERT est signataire de l'accord de paix, des éléments non contrôlés peuvent s'attaquer aux forces CEDEAO ou

s'en prendre aux installations pétrolières. Des actions peuvent être conduites pendant la mise en place du contingent CEDEAO ou après son déploiement. Une guerre d'usure peut être menée contre la force, visant également les experts étrangers et les installations pétrolières.

- Les milices BLEU et JAUNE : les « hard-liners » BLEU et/ ou JAUNE peuvent menacer le processus de paix en menant des actions contre la minorité VERT, afin de gagner du temps en provoquant des mouvements de réfugiés vers ORANGE et ainsi ralentir ou retarder le déploiement CEDEAO et créer un vide dans VERT.

1.2 Directives politiques

1.2.1 Objectif politique

Les pays de la CEDEAO, forts de la résolution 5000 (21 mai 2004) et au regard des événements dramatiques qui ont eu lieu en VERT, ont décidé de déployer une force d'imposition de la paix (sous chapitre VII) afin de restaurer la paix et la stabilité sur l'ensemble des territoires (BLEU, JAUNE et ORANGE), particulièrement dans la zone VERT, en permettant la mise en œuvre des dispositions contenues dans l'accord de paix du 13 novembre 2003.

1.2.2 Option stratégique

Agissant dans le cadre du chapitre VII de la charte de Nations Unies et réfèrent à la charte de l'Union Africaine, en application du mandat donné par la résolution numéro 5002, déployer au plus tôt une force multinationale de la CEDEAO pour une période de 6 mois en VERT et aux alentours, afin d'y restaurer la paix et la stabilité.

1.2.3 Etat finale recherché

Politique : La zone de tri-jonction des frontières est stabilisée et sécurisée permettant ainsi la consolidation de la paix.

Militaire :

1.3 Analyse du risque

Risques

L'évaluation de risque inclut quelques variables identifiables qui peuvent compromettre l'opération.

- 1 Les gouvernements des Pays d'accueil peuvent retirer leur soutien à la CEDEAO après le déclenchement de l'opération
- 2 PIVERT peut mener des opérations de guérilla
- 3 Quelques pays membres de CEDEAO peuvent se retirer de l'opération
- 4 Les champs de mines dans la zone VERT constituent un risque majeur
- 5 Une infiltration de la milice au sein des réfugiés est envisageable
- 6 Il existe une probabilité d'embuscades contre l'aide humanitaire
- 7 Un retard du déploiement de la force de l'ONU est à envisager après les 6 mois du mandat

8 Une campagne de propagande contre l'action de la CEDEAO peut être menée par PIVERT
9 IL existe un risque de sabotage des voies de communications entre les APOD/SPOD vers VERT

Demands particulières

- a. Positions et compositions des forces en présence.
- b. Position et gestion des réfugiés.
- c. Etablir des contacts (officiers de liaison) avec les forces BLEU et JAUNE
- d. Etablir des contacts (officiers de liaison) avec les ONG/OI

1.4 Présuppositions

Pour la planification, la “commission de défense et de sécurité de la CEDEAO” accepte les présuppositions suivantes:

- (1) Aucune puissance extérieure n’interfère dans la crise.
- (2) Les pays Bleu, Jaune et Orange permettent la projection de la Force de la CEDEAO.
- (3) La volonté politique de la Communauté internationale de résoudre la crise.

1.5 Tâches principales

1.5.1 Tâches opérationnelles

- Se préparer et rechercher le renseignement
- Entraîner la force
- Projeter la force et la déployer ostensiblement en employant les infrastructures existantes
- Établir une présence militaire multinationale dans la zone des 3 frontières capable de neutraliser toute tentative d’agression contre la force de la CEDEAO.
- Empêcher toute reprise des hostilités.
- Être prêt à annihiler toute agression de la part des milices BLEU, VERT et JAUNE.
- Renforcer l’embargo sur les armes.
- Établir les commissions interarmées au niveau requis.
- Fournir un environnement sûr, favorable à l’action des OI et ONG et au retour des réfugiés et des personnes déplacées.
- Établir et maintenir le lien avec le haut représentant de l’ONU, les organisations et agences diverses afin de garantir la cohérence entre les actions militaires et civiles sur le théâtre d’opérations.
- Créer les conditions permettant de faciliter une éventuelle NEO (Non-combattant Extraction Opération).
- Faciliter la mise en œuvre du DDRRR par l’ONU
- Se désengager après six mois et après relève par l’ONU
- Se redéployer

1.5.2 Tâches de soutien

- Préparer la force
- Projeter la force
- Soutenir la force en organisant une BLT à...et une BOA à...
- Assurer la logistique de désengagement
- Se redéployer

1.5.3 Tâches ACM

1.5.3.1 Tâches au profit de la force

Faciliter la préparation et l'exécution du déploiement des forces:

- Se renseigner sur les ressources, la situation sécuritaire, les attitudes des autorités locales,
- Etablir les contacts et arrangements locaux destinés à faciliter le travail des éléments précurseurs,
- Evaluer les contraintes imposées par le déploiement de la Force.

Appuyer la conduite des opérations militaires.

1.5.3.2 Tâches au profit de l'environnement civil

Faire l'expertise de l'environnement civil:

- Evaluer la situation socio-économique sur le théâtre des opérations,
- Faire l'inventaire des besoins de l'administration locale et des populations,
- Identifier les ressources mobilisables.

Contribuer au rétablissement de l'état de droit.

Participer au redémarrage de la vie économique.

1.5.3.3 Tâches de nature humanitaire

Secours aux populations

Soutien des organisations humanitaires

2 MISSION

Agissant sous chapitre VII des Nations Unies, déployer au plus tôt, dans VERT et alentours et pour une durée de 6 mois, une force multinationale de la CEDEAO pour sécuriser la population en mettant fin aux exactions des diverses factions, contrôler les installations pétrolières pour stabiliser et sécuriser la région Vert afin de créer les conditions d'un retour à la paix

3 EXECUTION

3.1 Intentions du COPER (commandant de l'opération)

Afin que la paix s'instaure dans la région des trois frontières, mon intention est d'interposer une force multinationale entre les diverses factions, et de contrôler, en particulier les milices Bleu Jaune et Vert. En permanence sécuriser les couloirs logistiques contre les actions de guérilla

3.2 Mode d'action retenu

3.2.1 Idée générale

Déploiement d'une seule mission dans la zone de conflit

- Projeter la force par terre/air/mer sur une BOA dans le sud d'Orange
- Déployer rapidement dans VERT afin de :

- Mettre en place des camps par secteurs
- Imposer le cessez-le-feu
- Reprendre le contrôle des installations pétrolières
- Etablir une DMZ et préparer le DDRRR
- Imposer l'embargo sur les armes (mer/terre)
- Faciliter l'aide humanitaire (ONG/OI)
- Transition avec l'opération ONU
- Désengagement

3.2.2 Phasage

Phase préliminaire

- Préparation et formation dans chaque pays des unités participantes.
- regroupement et mise en place de la force dans sud Orange, sous responsabilité de la nation cadre (Bénin)
- recherche de renseignement sur les belligérants
- campagne d'information sur la mise en place de la force
- TOA

Cette phase ne doit pas excéder J-3 (J est le jour de déploiement)

Phase 1 : Déploiement

- Déployer rapidement la force dans Vert.
- Etablir les liaisons avec les forces en présence
- Etablir et sécuriser les couloirs logistiques et humanitaires

Durée de la phase : J à J+7

Phase 2 : conduite des opérations

- Sécuriser la population.
- faire respecter le cessez le feu.
- Prendre le contrôle et sécuriser les installations pétrolières.
- Etablir une zone démilitarisée.
- Imposer l'embargo sur les armes.
- Faciliter l'aide humanitaire

Durée de cette phase : J+7 à J+180

Phase 3 : Transition et transfert à la force de l'ONU

Durée de cette phase : J+160 à J+180

Phase 4 : Désengagement

Durée de cette phase : J+200

3.2.3 Composition de la Force

- **INTERARMEES:**
 - 1 SECTION DE FORCES DE RECONNAISSANCE :
 - Ø BENIN 1 section
 - Ø TOGO 1 groupe
 - Ø NIGERIA 1 section
 - 1 COMPAGNIE MEDICALE NIVEAU 2:
 - COTE D IVOIRE totalité
 - 1 COMPAGNIE DE POLICE MILITAIRE/GENDARMERIE :
 - Ø GUINEE 1 section
 - Ø MALI 1 section

- Ø TOGO 1 section
- Ø GHANA 1 section
- Ø NIGERIA 1 section
- 1 SECTION D 'OFFICIERS DE LIAISON (15)
 - Ø TOUS LES PAYS CEDEAO
- 1 ETAT MAJOR DE FORCE INTERARMEES
 - Ø BENIN noyau dur complété par 14 autres membres CEDEAO
- 1 COMPAGNIE LOGISTIQUE RENFORCEE
 - Ø BENIN 1 section de transport divers
 - Ø COTE D IVOIRE 1 section de transport divers
- 1 COMPAGNIE D 'INFANTRIE DE RESERVE DE THEATRE (BLINDEE LEGER + MORTIER)
 - Ø NIGERIA
 - Ø GUINEE (élément de liaison)
- 1 Batterie d 'Artillerie lourde de réserve de théâtre
 - GUINEE (élément de liaison NIGERIA)
- 1 COMPAGNIE DE GENIE AIDE AU DEPLOIEMENT/STATIONNEMENT
 - Ø BENIN 1 compagnie
 - Ø SENEGAL 1 compagnie
 - Ø NIGERIA 1 compagnie
- 1 COMPAGNIE DE TRANSMISSION
 - Ø BENIN noyau dur complété par 14 autres membres CEDEAO

- **TERRE:**

- 1 ETAT-MAJOR DE COMPOSANTE : NIGERIA (CADRE) + RENFORTS PAYS CONTRIBUTEURS
- 2 BATAILLONS D 'INFANTRIE
 - Ø MALI 1 PC de Bataillon + renforts pays contributeurs (GUINEE, TOGO, BENIN)
 - Ø NIGER 1 PC de bataillon + Renforts pays contributeurs (Cote d ivoire, Burkina)
 - Ø GUINEE 1 compagnie motorisée
 - Ø MALI 1 compagnie motorisée
 - Ø TOGO 1 Compagnie aéroportée
 - Ø GHANA 1 Combat team (compagnie mixte renforcée)
 - Ø BENIN 1 compagnie motorisée
 - Ø NIGERIA 1 bataillon mixte + PC organique + TACON GHANA
 - Ø NIGER 1 Compagnie motorisée
 - Ø COTE D IVOIRE 1 Compagnie motorisée
 - Ø BURKINA FASO 1 section motorisée
- 1 COMPAGNIE DE GENIE COMBAT
 - Ø BENIN 1 section déminage
 - Ø SENEGAL 1 section Aide à la mobilité + Commandement + Off liaison contributeurs
 - Ø NIGERIA 1 section franchissement
 - Ø SIERRA LEONE 1 section déminage

- **AIR:**

- PC DE COMPOSANTE : NIGERIA (CADRE) + RENFORTS PAYS PARTICIPANTS
- 3 HELICOPTERES DE RECONAISSANCE
 - Ø BENIN 1
 - Ø NIGERIA 1
 - Ø BURKINA FASO 1
- 3 HELICOPTERES DE SOUTIEN
 - Ø NIGERIA 1
 - Ø COTE D IVOIRE 1
 - Ø NIGER 1
- 2 C 130
 - Ø NIGERIA 1
 - Ø NIGER 1

- **MER:**

- PC DE COMPOSANTE : GUINEE + RENFORTS PAYS CONTRIBUTEURS
- 4 PATROUILLEURS
 - Ø TOGO 1
 - Ø GUINEE 1
 - Ø GHANA 1
 - Ø NIGERIA 1
- 1 COMPAGNIE DE FUSILLIERS COMMANDOS
 - Ø TOGO 1 groupe
 - Ø COTE D IVOIRE 1 section
 - Ø BENIN 1 groupe
 - Ø CAP VERT 1 section + Commandement de compagnie + renforts contributeurs

3.3 Instructions de coordination

3.3.1 Aspects juridiques

L'intervention de la Force CEDEAO se fera en conformité avec les normes du droit international et en particulier celles du droit des conflits et du Droit International Humanitaire (Annexe AA de l'OPLAN).

Elle devra respecter le droit local du pays hôte.

Le déploiement de la Force sera précédée par l'adoption d'Accords relatifs au Statut de la Force (SOFA) et aux conditions de soutien convenues entre les parties (HNS).

3.3.2 Règles d'engagement et de comportement

Des ROE robustes et cohérentes seront élaborées en Annexe E de l'OPLAN, pour permettre à la Force d'assurer sa propre protection et lui garantir la capacité de mener à bien sa mission en toutes circonstances.

Rien ne doit entraver le droit de chaque membre et du commandant de la Force de prendre toute initiative nécessaire et appropriée dans le cadre de la légitime défense individuelle et de l'unité.

Les détails relatifs aux aspects juridiques et aux règles d'engagement font l'objet de l'annexe 2 à ce CONOPS.

3.3.3 Liaison avec les Forces BLEU, JAUNE, VERT

Des équipes d'officiers de liaison seront mis en place au sein des forces Orange, Bleu, Jaune et PIVERT.

3.3.4 Directives pour procédures communes

Le processus de planification utilisé lors du cycle RECAMP IV servira de base pour l'élaboration de procédures standard au niveau stratégique de la CEDEAO.

Des procédures standard au niveau opératif seront élaborées dès la mise en place du TFHQ.

3.3.5 Directives linguistiques

Tous les documents des niveaux stratégiques, opératifs et tactiques seront rédigés en deux langues (français anglais). Les instructions verbales ne seront pas traduites.

3.3.6 Coordination inter-composantes

Les limites de la zone interarmées d'opération (JOA) seront proposées dès que possible par le commandant de la force.

Une situation interarmées sera élaborée et présentée chaque jour au niveau du TFHQ.

4 Organisation du soutien

4.1 Objectif

4.2 Organisation et commandement

4.2.1 Dispositif logistique

L'organisation logistique interarmées s'appuiera sur le dispositif général suivant

- Une base interarmées de théâtre (BLT) déployée à COTONOU
- Un site logistique avancé qui sera défini par le COMANFOR

4.2.2 Principes généraux

En rapport avec le responsable du soutien désigné du secrétariat exécutif de la CEDEAO

- La conduite générale des soutiens spécifiques SANTE et CARBURANT des composantes Terre, Air et Marine sera assurée de façon centralisée par le COMANFOR
- Une unité logistique interarmées de théâtre assurera le soutien global, niveau 2, de la Force
- Les unités tactiques déployées par les pays contributeurs de la CEDEAO assureront leur soutien spécifique (1 échelon)

4.2.3 Organisation du commandement

- L'organisation du commandement dans le domaine du soutien devra respecter la directive logistique permanente de la CEDEAO
- Un COMSOUT THEATRE sera désigné. Il rendra compte à la CEDEAO, sous couvert du COMANFOR, de l'emploi des ressources mises à la disposition de la Force

4.3 Niveau de ressources à détenir

4.3.1 Stock de sécurité de Théâtre

- La Force détiendra au niveau du théâtre un stock de sécurité équivalent à 90 jours d'engagement.

4.3.2 Ressources et autonomie Terre

- L'autonomie initiale de la force est fixée à 30 jours en site logistique avancé et à 10 jours dans les unités opérationnelles.

4.3.3 Ressources et autonomie Mer

- L'autonomie initiale de la composante navale est fixée à 15 jours.

4.3.4 Ressources et autonomie Air

- L'autonomie initiale de la composante Air est fixée à 15 jours.

4.4 Fonctionnement des chaînes de soutien

4.4.1 Mouvements – transport – transit

- Les transports stratégiques sont une responsabilité nationale. Cependant, via le secrétariat exécutif de la CEDEAO, une mutualisation des vecteurs disponibles interne CEDEAO sera privilégiée. Le cas échéant, il pourrait être fait appel à des contributions extérieures.
- Les mouvements intra-théâtre seront exécutables par moyens routiers, ferroviaires et aériens. Le recours à des vecteurs civils est envisageable par contrats négociés via la CEDEAO.

4.4.2 Carburants

- Le soutien carburant est conduit de façon centralisée par la cellule soutien pétrolier du COMSOUT du Théâtre.
- Il sera fait appel autant que de possible à la ressource locale.

4.4.3 Maintenance

- La maintenance des équipements est de la responsabilité des pays contributeurs.
- Néanmoins, les moyens de maintenance pourront être regroupés dans une unité multinationale, établie dans la zone logistique de théâtre pour les opérations de 2 niveau.
- Les opérations de 1 niveau seront exécutées au sein des unités opérationnelles.

4.4.4 Santé

4.4.4.1 Principes

- Mise en condition des troupes avant le départ des pays contributeurs (vaccinations)
- Les pertes sont estimées à environ 1 % en cas de confrontations armées
- Le soutien santé de niveau 1 est une responsabilité nationale.
- Le soutien santé de niveau 2 et 3 sera assuré par une unité nationale unique. Elle sera installée dans un hôpital d'infrastructure du pays Orange, à COTONOU.

4.4.4.2 Evacuation sanitaire

- Les évacuations sanitaires de rôle 4 sont une responsabilité nationale. Elles seront réalisées à partir des points de sortie de théâtre (SPOE/APOE)

4.4.5 Soutien de l'homme – administration - finances

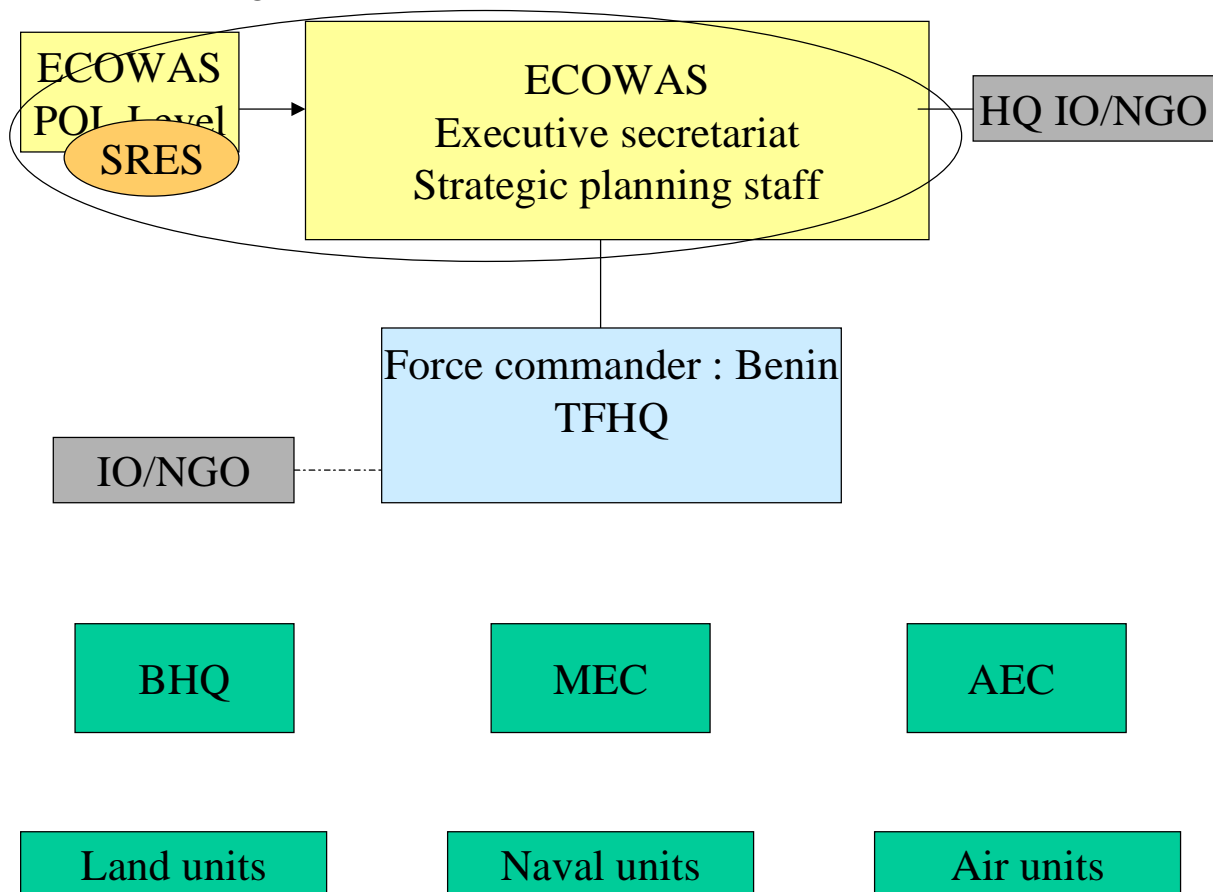
4.4.5.1 Soutien de l'homme

Alimentation et eau : L'approvisionnement en vivres sera assuré de façon centralisée pour l'ensemble de la force par l'unité de logistique renforcée de théâtre. Les vivres frais seront achetés localement, à l'exception du stock de sécurité qui sera constitué de rations de combat (90 jours)

4.4.5.2 Administration – finances

- Une clef de répartition financière sera établie par la CEDEAO, elle fixera les modalités pratiques de remboursement entre les pays contributeurs (vivres, carburant, frais de déplacement, dépenses communes).
- Le COMANFOR sera l'autorité responsable de l'engagement du budget commun alloué à la Force. Il rendra compte régulièrement à la CEDEAO de l'état d'engagement de ces fonds.
- Le paiement des soldes est une responsabilité nationale.
- Les réquisitions sont strictement interdites.

4.5 Schéma d'organisation



4.6 Transfert d'autorité

4.7 Principaux moyens de transmissions

5 CIMIC

Voir Annexe CIMIC

6 PLANS DE CONTINGENCE

- Réserve stratégique
- Extraction de la force
- RESEVAC
- Relève par une force ONU